



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Le 8 juin 2020

Déploiement des radars tourelles

Pour atteindre l'objectif de réduction de la gravité des accidents par la réduction de la vitesse, le déploiement de radars tourelles a débuté sur l'ensemble du territoire national en remplacement des radars fixes actuels.

En Ariège, 3 radars tourelles sont en cours d'installation à Saint-Paul-de-Jarrat (RN 20), Montjoie-en-Couserans (RD 117) et Le Vernet d'Ariège (RD 820) en lieu et place des radars fixes. Les radars de Crampagna (RD 919) et de Mirepoix (RD 119) seront implantés dans le courant de la semaine prochaine.

Les radars tourelles, d'une hauteur totale d'environ 4 mètres, sont composés d'un mât et d'une cabine dotée d'une unité de contrôle automatique. Ce nouveau type de radar fonctionne dans un premier temps sur le même mode que le radar qu'il vient remplacer. Le radar tourelle n'émet pas de flash visible et pourra permettre à terme d'assurer le contrôle de plusieurs véhicules simultanément et de faire la différence entre les véhicules légers et les poids lourds. Les infractions liées à l'usage du téléphone au volant et l'absence de port de la ceinture de sécurité pourront également être relevées.

Conformément aux articles 322-1, 322-2 et suivants du code pénal, les cabines de radars automatiques fixes sont considérées comme des biens publics, leur dégradation peut entraîner les sanctions suivantes

- la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien public constitue une infraction qui peut être punie de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende
- pour les tags, les sanctions encourues peuvent aller jusqu'à 15 000 euros d'amende associée d'une peine de travail d'intérêt général.

Les nouveaux dispositifs installés feront l'objet d'une attention particulière afin d'identifier, le cas échéant, les auteurs de dégradations ou de détérioration.

Contact presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 05 61 02 11 41 / 06 72 37 66 86

Mél : pref-communication@ariege.gouv.fr

2, rue de la préfecture Préfet Claude Erignac

09007 Foix cedex